



Le financement de l'économie sociale (2/3)

Les financements publics



Le financement de l'économie sociale (2/3)

Les financements publics

Après avoir vu les limites des financements privés dans leurs formes actuelles, tournons-nous vers la principale source de financement de l'économie sociale : les financements publics. Celui-ci, selon un rapport publié en 2018 par HEC Liège, représentait 84% du financement du secteur de l'économie sociale (en prenant une définition très large de l'économie sociale, recouvrant l'ensemble du monde associatif)¹. Ce mode de financement est théoriquement celui qui permet la plus grande marge de manœuvre aux acteurs. En effet, le financement public est un mode de financement qui n'exige pas de dégager du profit. Cette caractéristique permet à des projets d'économie sociale de répondre à des problématiques complexes. De plus, contrairement à la charité, ces financements publics s'appuient sur des décisions démocratiques plutôt que sur la volonté des plus aisés.

Mais le financement public rencontre aussi des limites, en voulant de plus en plus contrôler les projets qu'il finance alors que leur volume global semble diminuer². Nous allons voir dans cette analyse comment les financements publics ont pris une place importante dans la nouvelle forme d'économie sociale qui est née à partir des années 60-70. Nous allons voir également comment cette nouvelle économie sociale s'est progressivement altérée au fur et à mesure que le capitalisme s'enfonçait dans la crise économique.

Nous allons ensuite nous pencher sur les conséquences de ce désinvestissement de l'État et de l'augmentation de son contrôle sur l'économie sociale et finalement nous nous pencherons plus spécifiquement sur la problématique des investissements hybrides, qui allient public et privé, et qui risquent de devenir une modalité croissante de financement de l'économie sociale.

L'histoire des relations entre l'État et l'économie sociale

La naissance de l'associationnisme

Lorsque les premières formes d'économie sociale commencent à se développer, dès les débuts du XIX^{ème} siècle, que ce soit en France, en Angleterre ou ailleurs en Europe, l'État a encore une forme minimaliste. Il s'agit alors surtout pour lui de garantir la propriété privée des grandes familles bourgeoises, et d'empêcher toute organisation autonome de la population. C'est pourquoi il faudra attendre l'abolition de la loi Le Chapelier, qui interdisait toute forme d'association, pour voir apparaître les sociétés mutuelles, les associations ouvrières de production ou de consommation, clubs, bibliothèques et journaux ouvriers, école mutuelle puis université populaire et les premières coopératives. Ce mouvement sera appelé après coup le mouvement associationniste ou mutuelliste.

Cette première vague d'associationnisme, qui préfigure l'économie sociale que nous connaissons, se construira sur la base d'une grande autonomie des associations créées, qui se composent principalement de militants du monde ouvrier qui souhaitent farouchement conserver leur indépendance vis-à-vis de l'État. Ce dernier n'a d'ailleurs aucune intention de les soutenir de quelque manière que ce soit. La majorité de la population, et particulièrement les ouvrières et les ouvriers, n'ont alors pas le droit de vote et l'associationnisme est une de leur seule voie d'expression politique.

Le financement de l'associationnisme se fait entièrement grâce à la solidarité ouvrière. Les ouvrières et ouvriers sont empreints d'idéaux politiques et sont conscients qu'il y a une fracture sociale intense entre eux et les propriétaires de capital. Il leur est donc naturel de soutenir ce qu'ils considèrent comme leur camp. D'autant que les coopératives vont rapidement montrer qu'elles sont capables de proposer des meilleurs produits que les entreprises capitalistes, en contrôlant la filière et en ne tentant pas de diminuer les coûts avec des produits ou du travail de moins bonne qualité³. Ces associations et coopératives vont également être à la base du financement des partis ouvriers et des différents lieux d'apprentissage et de débat du monde ouvrier, comme les bibliothèques populaires ou les maisons du peuple. Ce mouvement va donc contribuer à forger une culture populaire et une identité politique en opposition avec l'idéologie capitaliste dominante.

La mise au pas

Au fur et à mesure de la montée en importance du mouvement social qui s'exprime dans l'associationnisme, la pression va monter contre l'État. Celui-ci va donc accepter progressivement d'autoriser de plus en plus d'organisations qui étaient jusque-là officieuses, comme les syndicats et les coopératives. Ces mouvements vont donc prendre de l'importance pendant le dernier quart du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}. Mais ces autorisations ne vont pas se faire sans une volonté de domestication. Et par exemple, lorsque en 1852 Napoléon reconnaît les sociétés mutuelles, il est apparu qu'il s'agissait surtout d'une stratégie pour les dissocier des syndicats, qui sont alors interdits, et leur ôter leur côté combatif.

Du côté des ouvriers, un autre élément va changer leur rapport à l'État. C'est l'impérialisme européen, qui va mener à une amélioration de la vie d'une partie des ouvriers, qui vont ainsi se rapprocher plus facilement des partis bourgeois, et accepter de rendre leurs institutions plus officielles. En créant une division du travail internationale, la bourgeoisie va concentrer les emplois les plus qualifiés en Occident, et développer une série d'institutions scolaires et universitaires, amenant la création d'une classe moyenne.

Suite aux deux guerres mondiales, le rapport de force a fortement changé, et l'État a pu reprendre en l'étendant une grande partie de cette première version de l'économie sociale et de son autonomie. Ainsi la mise en place de la sécurité sociale en Belgique constitue une récupération par l'État de toute une série de caisses qui étaient auparavant sous le contrôle ouvrier⁴. Si la mesure est progressiste, donnant accès à tous à la sécurité sociale, elle constitue aussi une modification importante du caractère démocratique qui existait alors. Ce processus d'institutionnalisation s'est fait au détriment de la participation. Certaines penseuses écoféministes défendent d'ailleurs aujourd'hui une évolution de la sécurité sociale. Celle-ci pourrait davantage se baser sur des « collectifs qui cogèrent des communs ». Ce type de réflexion s'appuie sur le fait que de nombreux collectifs se créent afin de prendre soin d'autrui, comme les couturières qui se sont organisées, parfois illégalement, pour fournir des masques au début de la pandémie, en s'efforçant de développer des liens solidaires. Mais ces initiatives ne reçoivent souvent que peu de reconnaissance, alors qu'il y a là un vrai enjeu tant au point de vue social qu'au point de vue féministe, puisque ce type d'initiative reste très souvent porté par des femmes⁵.

La nouvelle économie sociale

Cependant, ce renforcement du pouvoir de l'État va rapidement être remis en question. En effet, les tendances autoritaires et paternalistes de l'État et des institutions centralisées commencent de plus en

plus à entrer en contradiction avec la réalité sociale. Dans les années 60, les manifestations étudiantes vont se multiplier sur tous les continents contre les guerres, l'autorité, la police, etc.

Cette nouvelle situation va créer une émulation qui va toucher à la fois les étudiants, mais aussi la classe ouvrière qui va participer au mouvement par des grèves massives. Cet énorme mouvement social se cristallisera autour de la remise en question de l'autorité étatique. En réponse à cela, l'État va progressivement confier une partie de ses tâches à une série d'organisations nées de ces mobilisations. Il s'agit ici de la naissance d'une nouvelle économie sociale, financée cette fois par l'État, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une grande autonomie.

C'est à cette époque que naissent des associations aussi diverses que les écoles de devoir (1973⁶), les maisons de jeunes, les maisons médicales (1972⁷), les organismes d'insertion socio-professionnelle et entreprises de formation par le travail (1974⁸), la reconnaissance des missions locales (1988⁹) ou des institutions publiques comme les CPAS (1976¹⁰) ou l'éducation permanente (1976). Certains de l'initiative du monde associatif, des syndicats ou des mutuelles, d'autres d'initiative publique, ou encore d'initiative conjointe, mais chaque fois avec des soutiens financiers publics importants, et un encadrement réglementaire.

La contre-attaque du capitalisme

A partir des années 80 cependant, on assiste à une réaction du capitalisme. En effet, la crise des années 70 a fait exploser les dépenses des États, qui ont versé des milliards pour sauver les grosses entreprises en perte de profit (ce sont par exemple plus de 180 milliards de francs belges qui ont été dépensés dans le secteur sidérurgique, et 30 milliards pour le secteur textile¹¹, toutes ces dépenses s'appuyant sur des emprunts dont le taux d'intérêt montait parfois à 14%¹², sans pour autant permettre in fine de sauver les emplois de ces secteurs). Dans le même temps, pour éviter de payer l'impôt qui permettrait de rembourser ce déficit public, les capitalistes vont avoir de plus en plus recours à l'évasion fiscale. L'État, incapable de s'opposer à ces mouvements de capitaux, tant à l'époque qu'aujourd'hui, préférera mener des politiques d'austérité à partir des années 80. C'est ce qu'on a appelé le tournant néolibéral, qui est en fait simplement un changement de rapport de force. Le climat social s'étant apaisé, l'État reprend son rôle de défense du capitalisme.

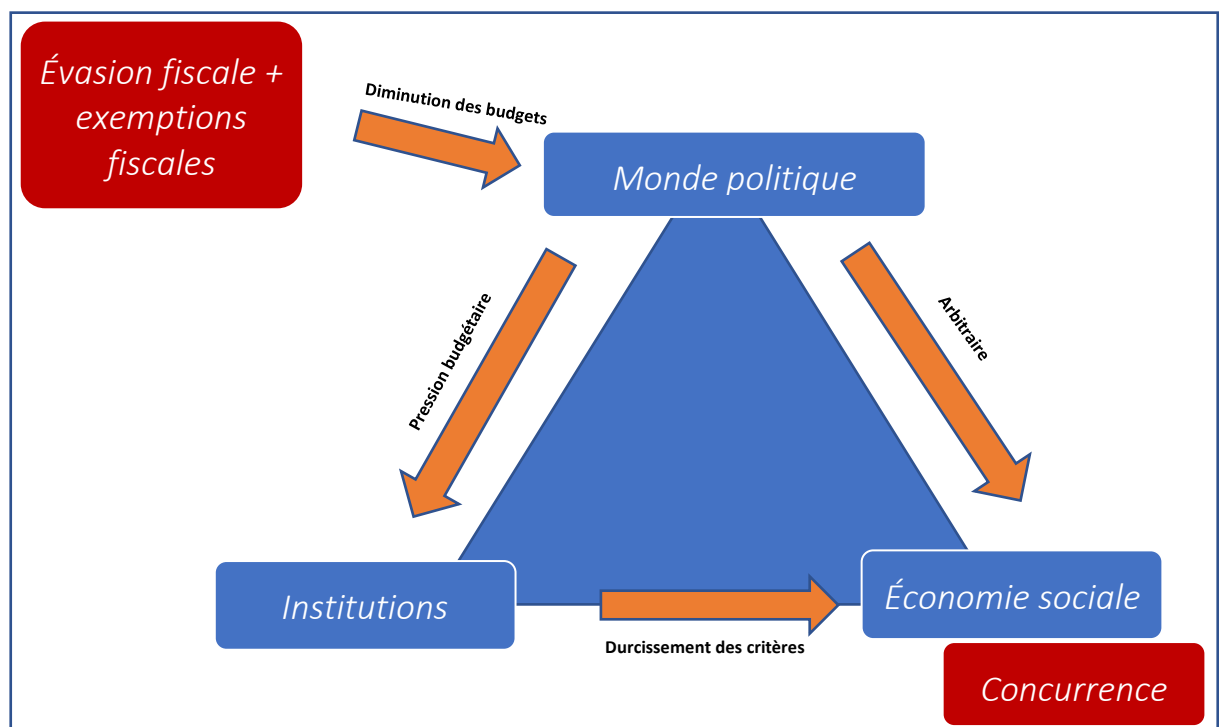
A partir de là, l'État suit une double tendance. D'une part il va vers plus de contrôle, ce qui entraîne plus de standardisation, avec des critères et des mesures de résultats plus stricts, des exigences de justification plus grandes. Cela aura pour conséquence de créer des situations de forte concurrence, qui vont accentuer la différence entre des organisations plus importantes, et les plus petites qui se retrouvent parfois à ne plus être capable de suivre les exigences des pouvoirs publics et finissent par disparaître. Et d'autre part il va vers plus de personnalisation et d'individualisation des projets. Ce qui peut sembler contradictoire. Pourtant, les deux tendances sont cohérentes dans le sens qu'elles permettent toutes les deux de diminuer les financements publics. L'augmentation des critères peut en effet parfois être vue comme le paravent d'une décision antérieure de diminuer les budgets à accorder à certains projets. Et la personnalisation des projets, qui est particulièrement mise en avant avec l'idée d'innovation, peut être également vue comme une manière de ne pas reproduire largement les projets qui existent déjà et fonctionnent. Il s'agit là typiquement d'une des manières dont le capitalisme est capable d'intégrer sa propre critique, tout en continuant à défendre ses intérêts. C'est ce type de stratégie que décrivent Boltanski et Chiapello dans « Le nouvel esprit du capitalisme ». Cet ouvrage décrit comment le capitalisme va intégrer la « critique artiste » dirigée contre le modèle capitaliste paternaliste, en mettant en avant la figure de l'entrepreneur artiste, sans que cela ne change grand-chose à l'exploitation et à la misère qu'il

créée. L'économie sociale n'échappe pas à cette intégration de la figure de l'entrepreneur individuel, artiste, où chaque projet est considéré comme un projet individuel, avec une mise en avant du concept de l'innovation.

Le financement public de l'économie sociale aujourd'hui

Ce détour par l'histoire nous semble intéressant pour une prise de recul par rapport aux différentes manières dont est financée l'économie sociale. En résumé, on peut dire que si l'associationnisme s'est historiquement constitué en dehors de l'État, selon une logique de solidarité, sa version contemporaine s'est largement constituée sous le financement étatique. Cela lui a permis une extension importante et rapide, mais nous en voyons aujourd'hui les conséquences, alors que l'État diminue de plus en plus ses financements. Et cette situation est en réalité loin de concerner uniquement l'État, puisque ce sont tous les secteurs publics qui sont en difficulté, comme dans le domaine de la santé ou de l'enseignement.

Nous allons à présent nous pencher plus longuement sur les conséquences concrètes de cette dynamique. Et observer les différentes conséquences. Celles-ci peuvent être résumées schématiquement sur le triangle des responsabilités¹³ :



L'arbitraire de l'agenda politique

Nous l'avons vu, le financement public de l'économie sociale est lié à l'état de l'économie capitaliste, diminuant lorsque ce monde capitaliste devient plus offensif pour défendre ses profits. Mais cette diminution du financement public total va se traduire par une augmentation de l'arbitrage nécessaire entre les différents projets qui demandent des subsides. Cet arbitrage, c'est le monde politique qui va

s'en charger, selon son propre agenda. Si le monde politique va mettre en place un grand nombre de critères et de mesures réglementaires, dont nous discuterons plus loin, il garde également une grande partie d'arbitraire dans ses décisions de financement.

Ces choix du monde politique, qui peuvent paraître parfois injustes, sont en réalité une nécessité ingrate de la part d'un État qui manque de financement. Tout comme les soignants ont dû choisir quels patients ils allaient sauver pendant la crise du Covid¹⁴, car ils manquaient de personnel et de lits, les politiciens doivent choisir si les aides publiques iront aux projets d'éducation, de soin, d'emploi, etc. Mais il ne faut pas s'y tromper. Les vrais responsables ce ne sont pas le personnel soignant, ou les politiciens. Ce sont ceux qui bénéficient de profits immenses¹⁵, et qui cherchent à tout prix à éviter les impôts de l'État en faisant de l'évasion fiscale. Ne dédouanons cependant pas le monde politique trop facilement, car la comparaison avec les soignants est limitée : si les soignants n'ont aucun pouvoir de décision sur leur propre budget, c'est bien le monde politique qui décide des lois et des contrôles qui encadrent la fiscalité.

L'aggravation des critères

Cette baisse des financements va parfois également se traduire par un durcissement des critères de sélection. On assiste ainsi à une augmentation des rapports, des critères de plus en plus exigeants. Cela va être accompagné par une tendance à tout chiffrer et mesurer. Les politiques vont privilégier des critères quantitatifs, cédant à la quantophrénie généralisée (ou pathologie de la mesure). Or ces critères sont parfois complètement contre-productifs. Tout d'abord, en se basant sur des logiques de productivité, et en demandant sans cesse des justifications, ils vont augmenter le travail des acteurs de terrain, qui vont être de plus en plus nombreux à s'épuiser (l'augmentation du nombre de burn out en est un signe), voire à jeter l'éponge.

Autre conséquence, ces critères vont diminuer le cadre d'action, et donc empêcher les projets de faire preuve d'une certaine créativité, pourtant indispensable pour résoudre des besoins sociaux qui vont parfois être très spécifiques en fonction des différents quartiers et des différents milieux. Or, l'une des forces de l'économie sociale est précisément de pouvoir découvrir de nouveaux problèmes et se réorienter. Or, lorsque les critères sont imposés dès le départ, les associations qui s'emparent du problème n'ont pas cette possibilité de s'adapter au terrain, et les projets deviennent de plus en plus standardisés, et de moins en moins ouverts.

Un grand nombre d'associations et d'entreprises sociales ont par exemple interrompu leur financement lors de divers programmes de financement européens car les exigences en termes de contrôle nécessitaient beaucoup trop de temps de travail. L'idée n'est pas ici de plaider pour une absence de contrôle liée au financement. Simplement, ce contrôle devient contre-productif lorsqu'il prend presque autant de temps que le travail lui-même. De plus, en figeant le contrôle sur des critères absolus, quantifiables, et parfois complètement déconnectés.

L'inertie institutionnelle

En plus des pressions budgétaires qu'elles transmettent, les institutions publiques vont, par leur obligation de neutralité, adopter une position technocratique. Cette posture est problématique lorsqu'il s'agit de financer une économie sociale qui a besoin par définition d'une connaissance du terrain et d'une capacité d'adaptation à celui-ci pour faire face aux problèmes qu'elle rencontre. Cela va principalement poser deux problèmes.

D'une part, tout comme pour les critères qui se renforcent, la bureaucratie va encore plus brider la créativité des entreprises sociales. La moindre remise en question des critères, le moindre appel à la réflexion est trop souvent exclu. Il faudra souvent faire appel au monde politique pour dépasser les blocages. Et même les changements impulsés par le politique vont souvent mettre du temps à se traduire par des changements sur le terrain. Ce n'est pourtant pas une fatalité, certains types de financement étant plus ouverts et basés sur le dialogue que d'autres. Cette composante de la relation entre acteurs associatifs et puissance avaient été mis en exergue par le projet de Pacte associatif¹⁶ qui n'a finalement jamais vu le jour en Belgique. Celui-ci proposait aux deux parties de s'engager mutuellement sur un certain nombre de principes communs. Ce type d'accord pourrait inverser la politique de la suspicion qui touche de plus en plus les financements publics de l'économie sociale, comme par exemple les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle à qui un guide des dépenses éligibles aberrant a été imposé, puis heureusement revu et en grande partie corrigé¹⁷. C'est d'autant plus choquant que ce pacte de confiance semble bien exister dans le cadre des entreprises capitalistes. On peut constater par exemple que le taux d'imposition sur les sociétés (autres que PME) ne cesse de diminuer en Belgique¹⁸, sans que cela ne soit jamais accompagné de contrôles sur l'efficacité de ces baisses d'impôts, notamment en termes de création d'emploi¹⁹.

Un autre problème vient de la « dépendance au sentier », en d'autres termes le fait qu'une forme juridique, une fois qu'elle a été définie par la loi et qu'elle a fait consensus, va avoir du mal à être modifiée radicalement. Par exemple les financements qui sont liés aux CISP sont des financements structurels, mais ils obligent à entrer dans un certain carcan, et limitent la créativité des organismes d'ISP les plus dépendants des financements publics²⁰. Le secteur est ainsi passé, pour certains OISP, d'une « démarche d'éducation permanente, [favorisant] le développement personnel et l'insertion sociale de la personne²¹ » à un travail qui consiste de plus en plus à fliquer et à contrôler les stagiaires, avec des appels à projet qui poussent à ne garder que des stagiaires plus proches de l'emploi, en excluant les personnes les plus précaires pour atteindre les résultats demandés. Cette tendance se reflète de manière générale sur tout le secteur de l'ISP, en mettant en avant la responsabilité individuelle plutôt que la compréhension des dynamiques sociales²².

Le problème n'est évidemment pas d'avoir en soi des critères, au contraire ceux-ci sont indispensables pour garantir un service ou des produits de qualité. Mais quand des critères quantitatifs, comme le nombre de participants, deviennent la seule mesure d'une activité, on perd évidemment toute la richesse de ce que peut apporter une évaluation qualitative. Nous sommes favorables à l'évaluation, qui est à distinguer du contrôle, et qui doit « renforcer les motivations, l'efficacité et la liberté intrinsèques des institutions évaluées plutôt que de les assujettir à des normes externes à l'esprit de leur activité²³ ».

Résultat : la mise en concurrence et la perte d'autonomie de l'ES

Tous les éléments précédents vont faire subir une grosse pression aux entreprises et associations d'économie sociale. En plus de leur demander toujours plus de travail pour remplir des rapports, justifier des résultats, vérifier des critères, les entreprises sociales vont constamment être mises en concurrence entre elles. Il s'agit d'un point fondamental de cette problématique, car cette mise en concurrence, forcée par le manque de financement, ne peut mener qu'à des concessions toujours plus grandes de la part des organisations financées. Ainsi, à force de voir leurs budgets toujours réduits, les plus précaires d'entre elles vont avoir tendance à faire des compromis avec leurs valeurs pour accepter des subsides et des appels à projets toujours plus exigeants.

Cette mise en concurrence amène progressivement une dégradation des conditions de travail, ainsi qu'une tendance à devenir des sous-traitants de l'État. Prenons l'exemple de la dynamique des appels à projets, dont les dérives étaient déjà dénoncées en 2005 par Jean Blairon, observateur averti du champ associatif²⁴. Les appels à projets sont attractifs pour une entreprise ou une association, dans le sens où ceux-ci ne doivent pas être remboursés, et recouvrent généralement des sommes relativement importantes. Mais en creusant un peu, la course à l'appel à projet comporte également de nombreux écueils. En effet il s'agit surtout d'une manière pour les pouvoirs publics de définir eux-mêmes l'agenda, en laissant souvent peu de marge aux porteurs de projets²⁵. Et, comme nous l'avons déjà mentionné, cet agenda sera défini selon les visions à court terme du monde politique.

En plus de ça, la concurrence pousse les associations à gonfler artificiellement les résultats qu'elles peuvent obtenir pour rendre leurs projets attractifs, ce qui les mène donc logiquement vers une surcharge de travail. Plus grave encore, il est pointé le fait que ces appels à projets risquaient de miner les débats politiques sur la pertinence d'une mesure ou d'un projet. Étant donné qu'il y aura toujours des associations qui finiront par accepter l'appel à projet, les acteurs critiques par rapport à cet appel seront difficilement entendus. On a donc une tendance à définir l'offre par le haut, sans possibilité de remise en question, de contrôle par le terrain. Une dérive bureaucratique qui, sur le long terme, ne peut mener qu'à un aveuglement et donc une perte de pertinence et d'efficacité des projets, et une transformation des associations elles-mêmes en sous-traitants qui ne font qu'appliquer les directives du monde politique.

Finalement, les appels à projets, et les autres formes de mise en concurrence entre les entreprises sociales, présentent le défaut majeur de normaliser et d'étendre les financements non-structurels. Il s'agit encore d'un facteur supplémentaire de perte d'autonomie, puisque le monde de l'économie sociale va avoir de moins en moins de sécurité, mais aussi de marge de manœuvre. Qui dit financement temporaire dit justification permanente, résultats à prouver selon certains critères. En plus de diminuer le temps de travail réellement utile, en augmentant la charge administrative, et donc de réorienter les ressources des associations vers des considérations qui sont un détour par rapport à son objectif initial, cela va diminuer le temps disponible pour chercher des solutions créatives et adaptées à la réalité du terrain.

La neutralité de l'État en question

Après avoir vu les conséquences dramatiques des baisses de financement sur l'ensemble du monde de l'économie sociale, attaquons-nous à la source du problème : la baisse des revenus de l'État. Car il est évident qu'augmenter les budgets alloués à l'économie sociale sans augmenter l'enveloppe globale ne peut se faire qu'au détriment d'autres dépenses publiques, comme la santé, l'enseignement, ou la gestion des entreprises publiques. Or ces réductions omniprésentes sont loin d'être une fatalité. Nous allons donc voir dans cette partie que les ressources financières potentielles sont présentes en masse dans l'économie, nous allons ensuite examiner pourquoi celles-ci ne sont pas mises à contribution, finalement nous verrons que les gouvernements sont capables de dégager des sommes importantes. Ces différents éléments permettront donc de mieux comprendre comment les gouvernements restent pris dans une dynamique de soutien à l'économie capitaliste, tout en démontrant que cela est loin d'être une fatalité. Nous illustrerons finalement ces logiques avec la question du partenariat public-privé.

Des richesses à ne plus savoir qu'en faire

Il n'y a pas de manque de richesse et de valeur. Le fait est que les richesses ne vont dans le développement des services indispensables, et que la majorité de cet argent part dans la spéculation. Il y a bien un surplus de profit. Nous n'allons pas nous attarder trop longtemps sur ces questions, qui ont été déjà longtemps

analysées par d'autres auteurs, et qui n'est pas le cœur de notre propos. Rappelons tout de même qu'entre mars 2020 et juillet 2021, la valeur des actifs des belges a augmenté de 130 milliards²⁶. C'est le résultat des énormes profits qui ont été faits, dont la majorité est partie dans la spéculation boursière. Et ces profits sont en augmentation depuis plusieurs années, malgré les différentes crises. On peut prendre pour exemple les entreprises du BEL20 dont la valeur a augmenté de 90% entre juillet 2009 et juillet 2021.

Malgré cette explosion de valeur, la dette publique n'a fait qu'augmenter, car ces richesses n'ont pas été mises à contribution pour répondre aux besoins sociaux de la population. Bien au contraire, ces richesses ont progressivement échappé à l'impôt. On peut par exemple citer l'exemple des impôts sur les sociétés non-PME, qui sont passées de 50% à 25% entre 1980 et 2020²⁷. On peut également parler de l'évasion fiscale, qui est estimée à 172 milliards d'euros en 2019²⁸. Et elle est en constante augmentation. Cette situation a pourtant été largement dénoncée par de nombreuses ONG, comme dans cette carte blanche récente où une plateforme rassemblant de nombreuses organisations belges de la société civile a appelé à faire reposer la reconstruction post-Covid sur la justice fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale²⁹. Dans la même veine, une carte blanche récente estimait que les revenus de l'évasion fiscale pourraient s'élever à 30 milliards, soit de quoi rembourser le surcoût de la crise Covid tant au niveau des finances publiques que du déficit de la sécurité sociale³⁰.

Malgré ces appels, le monde politique a montré son incapacité à prendre des mesures fortes contre l'évasion fiscale. Car si les différents gouvernements, de gauche comme de droite, n'ont pas hésité à renforcer les critères pour obtenir le chômage et les aides sociales³¹, les mêmes n'ont pris aucune mesure contre les aides fiscales dont bénéficient les grosses entreprises. Ainsi, le nombre d'inspecteurs fiscaux n'a fait que diminuer depuis 2012, passant de 5.235 équivalents temps plein à 2.715 en 2017³². Et la taxe Caïman mise en place par le gouvernement Michel, qui devait lutter contre les paradis fiscaux, ne s'est finalement attaquée qu'aux personnes physiques et n'a permis de rapporter que... 5 millions sur les dizaines de milliards qui transitent vers l'étranger chaque année.

L'argent magique, mais pour financer quoi ?

Mais ces baisses des recettes n'empêchent pas les gouvernements de débloquer des budgets importants lorsqu'ils le jugent nécessaires. Seulement ces dépenses spéciales ne sont jamais menées pour répondre à des problématiques sociales, dans lesquelles l'économie sociale pourrait jouer un rôle de premier plan, mais plutôt pour financer des banques ou des entreprises capitalistes qui sont sur le bord de la faillite.

Nous pouvons prendre bien sûr comme exemple la crise de 2008, durant laquelle la Belgique a débloqué 21 milliards d'euros pour sauver les banques de leurs propres erreurs, faisant passer la dette publique de 87% du PIB à plus de 100%, avec pour conséquence l'austérité et les attaques sociales des années suivantes (réforme des pensions, chasse aux chômeurs, passage de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, tax shift, baisse de l'impôt sur les sociétés). Et ces mêmes gouvernements n'ont pas hésité à dépenser 3,6 milliards pour acheter des avions de chasse.

Parlons également des énormes budgets qui ont été déboursés pour sauver les entreprises lors de la crise Covid. Ce sont ainsi 50 milliards qui ont été garantis lors d'un plan « Bazooka », qui auront servis à refinancer un grand nombre d'entreprises « zombies », c'est-à-dire que les aides ne font que retarder et aggraver une situation de faillite³³. Dans d'autres cas, les aides de l'État sont versées à des grandes entreprises qui se disent en difficulté, mais qui versent ensuite ce même argent en tant que dividendes à leurs actionnaires. Pour prendre l'exemple français, mieux documenté que la Belgique, toutes les entreprises du CAC40 ont reçu des aides publiques pendant la crise du Covid (il y aurait en tout 305

milliards d'aides publiques versées, sans qu'il soit possible de savoir exactement quelle entreprise a reçu quoi³⁴), ce qui n'a pas empêché la plupart d'entre elles de verser des dividendes, et huit ont même versé des dividendes plus élevés en 2020 qu'en 2019 (dont Total, Sanofi, ou encore Schneider Electric)³⁵. Ce sont en tout 43 milliards qui ont été versés en 2020, et 51 en 2021³⁶, ce qui représente une augmentation de 265% sur les 20 dernières années³⁷, toutes des aides qui n'ont presque jamais été assorties de conditions, que ce soit en termes d'emploi à créer ou en termes d'éthique à respecter.

En Wallonie, le plan de relance couvre un total d'un milliard et demi investi par l'Europe en Wallonie³⁸ et il s'adresse en majorité à la reconstruction et le développement d'infrastructures publiques, et à la digitalisation de l'enseignement ou de la justice. En prenant un engagement plus général de transformation de l'économie, et en excluant des investissements les entreprises les plus néfastes pour l'environnement, ou qui proposent des salaires bas et qui procèdent à des licenciements collectifs, cela permettrait déjà de financer largement l'économie sociale et les secteurs qui répondent aux besoins de la population (santé, enseignement, transport public entre autres). Car l'économie sociale apporte une véritable plus-value à l'économie et à la société. Elle crée de l'emploi, propose un modèle qui n'est pas uniquement tourné vers le profit, apporte la démocratie dans l'entreprise, répond à des besoins sociaux, et a prouvé sa grande capacité de résilience face aux différentes crises économiques. Suite à la crise de 2008, les organisations à finalité sociale s'en sont sorties avec une croissance de 12% d'emplois entre 2008 et 2012³⁹. Cette économie mériterait bien plus que l'économie capitaliste, qui a largement prouvé ses dommages, d'être financée.

Partenariats publics privés, fausse bonne idée

Face à la baisse des financements publics et toutes ses conséquences, c'est généralement l'État qui est critiqué en premier lieu, mais en remettant la faute sur ses compétences gestionnaires plutôt que sur son incapacité à redistribuer efficacement les richesses, en particulier à ponctionner les profits et les activités spéculatives. Cette critique facile mériterait d'être largement commentée et nuancée, car, même si l'État joue sa part de responsabilité, ce sont avant tout les plus grosses entreprises capitalistes qui mettent la pression sur ces États en leur faisant du chantage à l'emploi et en recourant dès que possible aux paradis fiscaux.

Car cette critique de l'État, qui peut parfois être légitime, comme nous l'avons vu plus haut, s'accompagne souvent d'un encensement des financeurs privés, considérés comme partenaire, voire un remplaçant légitime de l'État. C'est évidemment l'opposé exact de notre discours, puisque nous plaidons au contraire pour que l'État joue mieux son rôle de redistribution et de régulation, de manière plus équitable. Pourtant, ce discours de confiance envers des partenaires privés est adopté aussi par de nombreuses institutions publiques, comme la Banque Mondiale, l'OCDE ou la Banque européenne d'investissement. Selon eux, la meilleure réponse à la crise de la dette publique, qui trouve son origine, rappelons-le, dans l'irresponsabilité des banques pendant la crise de 2008, serait de faire encore plus appel à ce même type d'acteurs. Les arguments qu'ils mettent en avant est que cela permettrait de bénéficier de l'expertise et de la capacité d'innovation du secteur privé, tout en réduisant les coûts.

Au-delà du cadre qui nous intéresse, celui de l'économie sociale, les partenariats publics privés sont régulièrement critiqués, notamment comme créant une marchandisation des services publics, ou comme étant contraire aux principes démocratiques⁴⁰. Une étude sortie en 2013 a également montré que le Contrat de Partenariat, forme idéale-typique du partenariat public-privé, n'aurait finalement que très peu d'impact sur le caractère innovant des projets⁴¹. Pour revenir dans le cadre du monde associatif, le partenariat public-privé n'échappe pas aux défauts que nous avons déjà identifiés sur le financement

public. Au contraire, il aurait plutôt tendance à les aggraver, étant donné les pressions supplémentaires que font peser les investisseurs sur la réduction des coûts, et à transformer certaines associations en entreprises rentables.

Un exemple marquant de ce type de partenariat sont les Social Impact Bonds (SIB), qui ont commencé en 2010, et qui proposent à des investisseurs privés de prendre en charge certaines missions de l'État, tout en étant remboursés avec intérêts s'ils atteignent certains objectifs. Comme le faisait déjà remarquer Véronique Huens en 2014⁴², ce dispositif pousse les investisseurs à se cantonner dans des domaines où ils sont certains d'avoir des résultats significatifs, à choisir des objectifs facilement mesurables et facilement atteignables en négligeant la complexité des problèmes sociaux ou à sélectionner les bénéficiaires les moins éloignés de l'objectif. De plus, ils vont se concentrer sur des solutions individuelles plutôt que systémiques. Loin d'encourager l'innovation, les SIB vont plutôt avoir tendance à encourager des recettes toutes faites, tout en réduisant les dépenses au maximum. Ce qui peut également avoir des effets contreproductifs.

Nadine Pequenezza, qui a réalisé un documentaire sur les Social Impact Bonds, conclut que le seul impact positif qu'ont eu ces programmes est sur les portefeuilles des investisseurs. Du côté des bénéficiaires, les actions mises en place ont chaque fois coûté plus cher que le service public qui répond à ces mêmes problèmes (parfois jusqu'au double), tout en ayant des résultats très limités⁴³. Le cas extrême étant un programme de SIB à Londres qui a jugé que le moyen le plus efficace de diminué le nombre de sans-abris dans le centre-ville était... de dénoncer leur situation au Home Office afin qu'ils soient déplacés de force, voire renvoyés dans leur pays d'origine⁴⁴. En France, les autorités publiques ont fait appel au Contrat d'Impact Social (CIS, équivalent des SIB) pour réduire le nombre de placement d'enfant en internat, très coûteux pour l'État. L'entreprise a donc modifié les critères d'admission dans ce sens, supprimant 71 places en foyer⁴⁵.

Malgré ses excès, largement dénoncés par le monde associatif, les CIS continuent d'être en vogue auprès des pouvoirs publics. La raison ? Une confiance qui semble presque aveugle de la part d'un certain nombre de hauts fonctionnaires et de responsables politiques influents dans les entreprises et les investisseurs privés, et un certain mépris pour le secteur associatif et de l'économie sociale. Et ce alors même que l'expérience a montré que les investisseurs privés ne permettaient presque jamais d'innovation, et que « l'aide » qu'ils apportent est en fait simplement une avance qu'il faudra rembourser avec intérêts. De plus, le risque qu'ils prennent n'en est pas un du tout. C'est ce qu'on voit dans le premier CIS en Belgique qui s'est développé avec un partenariat entre Actiris et Duo for a Job, une association qui coach des chercheur.euse.s d'emplois en les mettant en contact avec des travailleur.euse.s expérimenté.e.s. Car l'association existait depuis bien avant le CIS, et sa méthode avait déjà fait ses preuves. On se demande donc la pertinence de faire appel à des investisseurs privés plutôt qu'à des simples prêts par exemple, bien moins cher. Les investisseurs du projet ont ainsi été récompensés par un intérêt de 5,4%⁴⁶, alors que le seul moyen pour eux de ne pas être remboursé était que le projet Duo for a Job ne fasse pas mieux qu'un groupe cible non-accompagné⁴⁷...

A chaque fois, l'argent qui a été remboursé aux investisseurs privés aurait pu servir à financer plus largement le monde associatif. Plutôt que de passer par des intermédiaires encombrants, les dépenses publiques auraient pu être directement versées aux associations de terrain, bien plus au courant des enjeux, et bien plus attentives aux bénéficiaires. Et ces associations, plutôt que de suivre des mesures imposées d'en haut, pourraient très bien être contrôlées de manière démocratique par les bénéficiaires ou des citoyen.ne.s, et ainsi bénéficier de sommes importantes tout en ayant la marge de manœuvre indispensable pour répondre à des problèmes sociaux complexes. Cette possibilité de contrôle citoyen

est par exemple largement expérimentée en Afrique, où de nombreux instruments permettent à des groupes citoyens de suivre les projets d'investissements publics, en imposant la transparence aux décideurs politiques⁴⁸.

Ces réflexions nous semblent d'autant plus importantes que l'appel à des investisseurs privés est en train de se généraliser pour tous les projets d'économie sociale, ce qui revient à transformer les financements publics en un simple complément, qui reste subordonné aux financements privés, avec tous les problèmes que cela pose, déjà identifiés lors de la première analyse.

Conclusion

Dans cette analyse, nous avons vu que, si l'État a pu jouer un rôle positif dans le financement de l'économie sociale, la direction prise par les autorités publiques va dans le sens d'une diminution de ces financements et en conséquence d'un durcissement contre-productif des critères de résultats. Cela a des conséquences dramatiques sur l'économie sociale, fragilisant sa capacité à trouver la solution, innovante ou non, la plus appropriée pour répondre aux problèmes qu'elle aborde. En plus de cela, la concurrence et les exigences de justifications atténuent la prise de recul et le débat démocratique.

Mais nous avons vu également que, loin d'être une fatalité, ces tensions budgétaires sont le résultat d'un choix politique. Sans nier les conséquences économiques des crises financières et de la pandémie, les gouvernements n'ont cependant pas hésité à financer largement les entreprises capitalistes, que ce soit directement par des subsides, ou indirectement en leur octroyant des réductions fiscales ou des partenariats avantageux. En comparaison ses financements restent dérisoires. Elle ne semble intéresser le monde politique que tant qu'elle permet au passage de rétribuer du capital, ou quand elle peut se débrouiller sans aides publiques.

Pourtant, le monde capitaliste croule sous les bénéfices. Ceux-ci sont si importants qu'ils ne trouvent plus de débouchés productifs, et vont faire gonfler les bulles spéculatives comme les monnaies virtuelles et les actions boursières, ou en faisant grimper les prix de l'immobilier. Tous ces bénéfices inutiles, ce serait le rôle de l'État que de les utiliser pour refinancer les besoins sociaux de base. Et ce refinancement, il n'est pas nécessaire seulement pour l'économie sociale. Il est demandé aussi par tous les secteurs publics, que ce soit la santé, l'enseignement, les transports, les infrastructures publiques, etc. Il y a aujourd'hui assez de travail pour tout le monde, et assez d'argent pour payer tout ce travail⁴⁹.

Redistribution ne signifie pas que cette redistribution se ferait selon la logique de contrôle et de suspicion qui régit les appels à projet et autres formes de financement public actuellement. L'économie sociale a largement prouvé son utilité et sa capacité de proposition alternative au capitalisme. Rien n'empêche d'imaginer un financement par l'État basé sur un pacte de confiance, où les contrôles basés sur des critères abstraits seraient remplacés par un contrôle démocratique important, une participation des citoyen.ne.s aux prises de décisions, et une transparence absolue dans la distribution des financements, à commencer par les financements ou les cadeaux fiscaux faits aux entreprises capitalistes. Les expériences de budgets participatifs ont amplement montré l'engouement démocratique que suscite la participation citoyenne, à condition de ne pas être simplement consultés, mais d'avoir un véritable pouvoir de contrôle et de décision⁵⁰. De la même manière que les actionnaires ont inventé des institutions pour garder le contrôle sur leurs entreprises, les citoyen.ne.s pourraient faire de même auprès de l'économie sociale, mais aussi des autres institutions publiques, pour finalement créer un contre-pouvoir soutenu par l'État qui serait en capacité de faire face au pouvoir des actionnaires. Des mécanismes de ce style existent déjà, par exemple avec W.Alter qui inclut des acteur.trice.s de l'économie sociale (ce qui

n'est pas identique à l'idée d'impliquer les citoyens directement mais est déjà un pas dans la bonne direction) qui ont leur mot à dire dans l'allocation des fonds publics pour l'économie sociale, tout en laissant l'État être garant des sommes allouées et des critères de sélection.

Ces propositions paraissent totalement à contre-courant de la tendance générale, elles peuvent paraître hors d'atteinte, et il est tentant de leur préférer des mesures transitoires, plus légères. Mais il est trop tard pour les petites mesures. L'urgence climatique, la pandémie, la montée des inégalités sont autant de raisons dramatiques qui doivent nous pousser à ne plus demander des petites adaptations du système, mais un changement radical. Et pour cela, il nous faut défendre l'impossible. Un basculement de direction ne pourra venir que par des mobilisations massives, et l'économie sociale peut se mettre à l'avant-garde de ces mobilisations, et montrer la voie d'un changement de direction radical, tout en étant démocratique et en dénonçant le système qui a produit ces excès, et en rassemblant toutes les luttes déjà existantes autour de la revendication de redistribution, qui peut mettre tout le monde d'accord. Agrandir l'enveloppe plutôt que se diviser pour son partage, voilà une vision d'avenir.

¹ *Les Belges, l'économie sociale et son financement*, Observatoire CBC Banque & HEC, 2018, <http://www.hec.uliege.be/sites/default/files/uploads/COMMUNIQUE%20DE%20PRESSE/Pre%CC%81sentation%20CP%20non%20marchand%202018%20Vdef.pdf>

² Si nous partageons ici une impression plutôt qu'un fait établi par les chiffres, c'est tout simplement parce qu'il n'existe pas à notre connaissance de chiffres qui reprendraient l'ensemble des financements de l'économie sociale, ce qui serait par ailleurs fort utile. Nous nous appuyons donc sur les témoignages que nous entendons de par notre ancrage dans l'économie sociale qui vont largement dans ce sens.

³ Dohet Julien, *Le mouvement coopératif : Histoire, question et renouveau*, in Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2370-2371, p.42

⁴ Frémeaux Philippe, « L'économie sociale et solidaire, virage ou mirage ? », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2012/2 (n° 94), p. 21-28. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-journal-de-l-ecole-de-paris-du-management-2012-2-page-21.htm>

⁵ Covid 19 : Pascal Vielle : « Il s'agirait de concevoir la sécurité sociale dans une perspective féministe, comme un commun », in Etopia, 18 mai 2020, URL : <https://etopia.be/covid-19-pascale-vielle-il-sagirait-de-concevoir-la-securite-sociale-dans-une-perspective-ecofeministe-comme-un-commun/>

⁶ *La petite histoire des EDD*, in Les écoles de Devoirs, URL : <https://www.ecolededevoirs.be/qui-sommes-nous/les-edd/historique>

⁷ Drielsma Pierre, *Les maisons médicales : le modèle belge*, in La revue pratique N°39, 2008, URL : <https://www.maisonmedicale.org/Les-maisons-medicales-le-modele.html>

⁸ Histoire et évolution du secteur ISP : <https://www.interfed.be/historique/>

⁹ https://www.febisp.be/resource/static/files/isp_historique.pdf

¹⁰ Magos Pierre, *Les CPAS ont 40 ans : de l'assistance publique à l'aide sociale*, in RTBF, le 8 juillet 2016, URL : https://www.rtb.be/info/belgique/detail_les-cpas-ont-40-ans-de-l-assistance-publique-a-l-aide-sociale?id=9348439

¹¹ Balasse Alain et Pagano Giuseppe, *Restructuration sectorielle et intervention publique en Belgique*, in Res Publica, n°31, 1993

¹² Bonfon Olivier, *Carte blanche : Non, les belges n'ont pas vécu au-dessus de leurs moyens*, in Le soir, 2012, URL : <https://plus.lesoir.be/art/la-carte-blanche-non-les-belges-n-ont-pas-vecu-t-20120924-023RX9.html>

¹³ En résumé, ce triangle peut se lire de la manière suivante : 1. L'évasion fiscale et les exemptions fiscales, initiées par les plus grosses entreprises, sont acceptées par le monde politique, ce qui va avoir une série de conséquences. 2. Premièrement, le monde politique, qui voit son budget baisser, va devoir faire des choix dans cette répartition du budget, qui ne peuvent qu'être ingrats dans la mesure où il s'agit surtout de décider quelle assiette baisser. 3. Cette restriction des budgets va devoir se résoudre notamment par le durcissement des critères de sélection. 4. Tous ces éléments vont amener à une augmentation de la concurrence entre les structures d'économie sociale, diminuant leur nombre et mettant celles qui restent en tension constante.

¹⁴ Jowa Emmanuelle, *Soins intensifs et triage des patients : L'éternelle douleur*, in Paris Match, le 24 avril 2020, URL : <https://parismatch.be/actualites/societe/393376/soins-intensifs-et-triage-des-patients-leternelle-douleur>

¹⁵ Griner Pierre, *La très bonne année 2020 pour les milliardaires*, in Capital, le 02/01/2021, URL : <https://www.capital.fr/entreprises-marches/la-tres-bonne-annee-2020-pour-les-milliardaires-1389829>

¹⁶ Centre d'économie sociale, *Pacte associatif*, 2017, URL : <http://www.ces.uliege.be/pacte-associatif/>

¹⁷ Interfédé, *Révision de l'arrêté du gouvernement wallon relatif aux dépenses éligibles : l'interfédé ne lâche rien !*, sur le site de l'Interfédé : <https://www.interfed.be/revision-decret-depenses-eligibles/>

¹⁸ Le taux nominal d'impôt sur les sociétés est ainsi passé de 34% en 2017 à 25% en 2020, alors que le taux spécifique aux PME n'est passé que de 25 à 20%. Source : https://www.vbo-feb.be/globalassets/actiedomeinen/fiscaliteit/vennootschapsbelasting/kamer-keurt-verlaging-vennootschapsbelasting-goed-investeringen-zullen-toenemen/2017.12.19_brochure_vennootschapbelasting_fr_v2017-12-19.pdf

¹⁹ Wathélet Violette, *Impôts des sociétés : la loi de la relativité*, Analyse SAW-B, 2016, URL : <https://saw-b.be/publication/impots-des-societes-la-loi-de-la-relativite/>

²⁰ Philips Isabelle, *Collectif21 Les associations face à la logique du système économique et aux exigences de financement*, in Youtube, chaîne de Gsara ASBL, timecode : 19 minutes, URL : https://www.youtube.com/watch?v=WpGLL4IuP8M&list=WL&index=9&ab_channel=GSARAAsbl

²¹ Loriaux Florence et Jacoby Josiane, *L'État social actif et l'ISP : une histoire de désamour*, Analyse Carhop, 2015, URL : https://www.carhop.be/images/Etat_social_ISP_2015.pdf

²² Idem

²³ CAILLE A., « Les indicateurs de richesse alternatifs, une fausse bonne idée ? Réflexions sur les incertitudes de la gestion par le chiffre », in Revue du Mauss permanente [en ligne : www.journaldumauss.net], texte publié le 25 octobre 2010. Cité dans l'analyse SAW-B de Quentin Mortier : *Faut-il tout mesurer ? Réflexions sur l'utilité de la mesure de l'impact social*, 2013, URL : https://saw-b.be/wp-content/uploads/sites/39/2020/04/a1302_mesurer-le-social_saw-b.pdf

²⁴ J. Blairon, *Appels à projet : le « monde » associatif, pris dans une utopie à l'envers ?*, in Les politiques sociales 1 et 2, Bruxelles, 2015

²⁵ Ainsi, en France, les subventions, qui représentaient un tiers des financements publics en 2005 en représentent seulement un cinquième aujourd'hui, le reste ayant été remplacé par des appels à projet et autres financements dont l'initiative ne vient plus des associations mais des pouvoirs publics. Référence : Jobard Jean-Baptiste et de Larminat Luc, *Un autre financement du monde associatif est possible*, in Quel monde associatif demain ?, Éditions érès, Collection « L'innovation sociale en pratique », 2021, p. 107

²⁶ Lambrechts Marc, Tina, *l'investisseur et le spéculateur*, in L'Echo, le 16 juillet 2021, URL : <https://www.lecho.be/dossiers/chroniques-financieres/tina-l-investisseur-et-le-speculateur/10320449.html>

²⁷ *Réforme de l'impôt des sociétés : point sur les mesures en vigueur et aperçu des mesures à venir*, BDO Belgium <https://www.bdo.be/fr-be/actualites/2019/reforme-de-l-impot-des-societes-point-sur-les-mesures-en-vigueur-et-apercu-des-mesures-a-venir>

²⁸ Agence Belga, *172 milliards d'euros se sont envolés vers des paradis fiscaux en 2019*, in Le Soir, le 27 février 2020, URL : <https://plus.lesoir.be/283075/article/2020-02-27/172-milliards-deuros-se-sont-envoles-de-la-belgique-vers-des-paradis-fiscaux-en>

²⁹ Carte Blanche : La reconstruction post-Covid doit reposer sur la justice fiscale, Le 12 juin 2021, URL : <https://www.cncd.be/carte-blanche-coalition-corona-reconstruction-post-Covid-reposer-justice-fiscale>

³⁰ Deboe Alexis et Lejeune Charles, *L'évasion fiscale prive la Belgique de 30 milliards par an*, in Le Vif L'Express, le 20 août 2020, URL : <https://www.levif.be/actualite/belgique/l-evasion-fiscale-prive-la-belgique-de-30-milliards-par-an-carte-blanche/article-opinion-1324499.html>

³¹ Entre 2004 et 2015, le nombre de chômeurs indemnisés a ainsi baissé de 22%. Voir : <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/dix-ans-de-chasse-aux-chomeurs-pour-des-resultats-mitiges/9710652.html>

³² Lambrecht Laurent, *Le nombre d'inspecteurs fiscaux en baisse dans tous les services*, in La Libre, le 25 octobre 2019, URL : <https://www.lalibre.be/economie/mes-finances/2019/10/26/le-nombre-de-controlleurs-fiscaux-en-baisse-dans-tous-les-services-CH5LSC2UH5BOFOGLX6PPOLBQBM/>

³³ *Coronavirus en Belgique : les aides corona parasitées par des entreprises zombies*, in RTBF, le 14 mai 2021, URL : https://www.rtbf.be/info/economie/detail_coronavirus-en-belgique-les-aides-corona-parasitees-par-des-entreprises-zombies?id=10761671

³⁴ Observatoire des multinationales, *Allô Bercy ? Abreuvé d'aides publiques, le CAC40 continue à gâter ses actionnaires et détruire des emplois*, 26 mai 2021, URL : <https://multinationales.org/Allo-Bercy-Abreuve-d-aides-publiques-le-CAC40-continue-a-gater-ses-actionnaires>

³⁵ Observatoire des multinationales, *Allô Bercy ? Aides publiques : les corona-profiteurs du CAC40*, in CAC40 : le véritable bilan, édition 2020, Chapitre 1

³⁶ Observatoire des multinationales, *Allô Bercy ? Abreuvé d'aides publiques, le CAC40 continue à gâter ses actionnaires et détruire des emplois*, 26 mai 2021, URL : <https://multinationales.org/Allo-Bercy-Abreuve-d-aides-publiques-le-CAC40-continue-a-gater-ses-actionnaires>

³⁷ Attac France et Observatoire des multinationales, *Moins d'emplois en France et (beaucoup) plus de dividendes : vingt ans de soumission du CAC40 aux marchés financiers*, 12 novembre 2021, URL : <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/moins-d-emplois-en-france-et-beaucoup-plus-de-dividendes-vingt-ans-de>

³⁸ Plan de relance pour l'Europe : la Commission européenne donne son feu vert, URL : <https://www.wallonie.be/fr/actualites/plan-de-relance-pour-leurope-la-commission-europeenne-donne-son-feu-vert>

³⁹ Fares Aline, *Financer un autre monde (1/2) : Une tâche impossible pour le système financier actuel*, sur le site web d'Aline Fares, le 15 juin 2019, URL : <https://alinefares.net/financer-un-autre-monde-une-tache-impossible-pour-le-systeme-financier-actuel/#sdfnote2anc>

⁴⁰ Gelin Romain, « Blending », « PPP » : le secteur privé comme acteur du développement, in Gresea, le 8 novembre 2011, URL : <https://gresea.be/Blending-PPP-le-secteur-prive-comme-acteur-du-developpement>

⁴¹ Lazega Emmanuel, *Remplacer l'État ? Promotion et réseaux des Partenariats Publics-Privés en France*, Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales, mars 2013, URL : https://basepub.dauphine.psl.eu/handle/123456789/11175?show=full#xd_co_f=YmFiMTRhZDgtN2RjZC00MjNiLTkzMDMtOTA0YmRlMWE1Mjlm~

⁴² Huens Véronique, « *Social Impact Bonds* » : win-win ou marché de dupe ?, Analyse SAW-B, 2014, URL : https://saw-b.be/wp-content/uploads/sites/39/2020/04/a1403_sib.pdf

⁴³ Pequenezza Nadine, *The Downside of Social Impact Bonds*, in Stanford Social Innovation Review, le 31 mai 2019, URL : https://ssir.org/articles/entry/the_downside_of_social_impact_bonds#

⁴⁴ Picton John, *Making profit from rough sleepers : the perils of social investment*, in The Guardian, le 10 mai 2018, URL : <https://www.theguardian.com/voluntary-sector-network/2018/may/10/making-profit-rough-sleepers-perils-social-investment>

⁴⁵ Sabado Elsa, *Dans le Nord, le partenariat public-privé s'étend au placement des enfants mineurs*, in Mediapart, le 10 avril 2017, URL : <https://www.mediapart.fr/journal/economie/100417/dans-le-nord-le-partenariat-public-privé-setend-au-placement-des-enfants-mineurs?onglet=full>

⁴⁶ de Ghellinck Marie-Bénédicte, *Social Impact Bond*, Analyse Financité, Septembre 2014, p. 6, URL : https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/mb_social_impact_bonds_rev_templ.pdf

⁴⁷ Dermine Thomas, *Contrat à impact social : une opportunité pour le financement de l'action sociale ?*, in Caisse nationale d'allocations familiales | « Informations sociales », 2019/n°199, pp. 116 à 123

⁴⁸ Mansare Augustin, *L'émergence d'un contrôle citoyen des finances publiques en Afrique francophone*, in Thinking Africa, Note d'Analyse Politique n°87, avril 2020, URL : https://www.thinkingafrica.org/V2/wp-content/uploads/2020/03/nap_87-controle-citoyen_md.pdf

⁴⁹ Si l'on en croit l'enquête OpenLux, menée par plusieurs grands journaux dont Le Monde, ce sont 6.500 milliards d'euros qui ont été répertoriés comme échappant à l'impôt en se déplaçant au Luxembourg. Soit plus que le PIB de l'Allemagne (3,4 milliards), de la France (2,4 milliards) et de la Belgique (470 millions) réunis, assez pour rembourser l'intégralité de la dette de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal, de l'Irlande et du Royaume-Uni instantanément (la dette de 2019 du moins). Et ce n'est là qu'une estimation basse des transactions déclarées officiellement...

⁵⁰ Stoll Stéphane, *Participation citoyenne : « Le blocage vient principalement des élus »*, in La gazette, 02/03/2016, URL : <https://www.lagazettedescommunes.com/431619/participation-citoyenne-le-blocage-vient-essentiellement-des-elus/>

Avec le soutien de

SAW-B



Ce texte vous parle, nos idées vous interpellent ? C'est le but !

Cette analyse s'inscrit dans notre démarche de réflexion et de proposition sur des questions qui regardent la société. Si vous voulez réagir ou en discuter avec nous au sein de votre groupe, de votre espace, de votre entreprise, prenons contact. Ensemble, faisons mouvement pour une alternative sociale et économique !

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be ou 071 53 28 30

À la fois fédération d'associations et d'entreprises d'économie sociale, agence-conseil pour le développement d'entreprises sociales et organisme d'éducation permanente, SAW-B mobilise, interpelle, soutient, et innove pour susciter et accompagner le renouveau des pratiques économiques qu'incarne l'économie sociale. Au quotidien, nous apportons des réponses aux défis de notre époque.

Rédaction : Marian de Foy

Relecture : Quentin Mortier et Jean-François Herz

Illustration : Yakana

